



D.2018.03.28.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 28 Mars 2018

2 – PROJET MOBILITES – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

2.1 - AVIS SUR LE PROJET DE REVISION PLU DE LA COMMUNE DE CASTANET - TOLOSAN

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180409-20180328-2-1d-
DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

Cadre législatif

La commune de Castanet – Tolosan, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval et intégrée au périmètre du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, a arrêté le projet de révision de son plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal du 13 février 2018 et l'a transmis aux personnes publiques associées pour avis sous trois mois, courrier daté du 16 février 2018 et enregistré par Tisséo Collectivités le 21 février 2018.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de l'aire métropolitaine toulousaine, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de Castanet-Tolosan doit être compatible aux orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

Synthèse du projet de révision du PLU de Castanet – Tolosan

La révision du PLU de la commune de Castanet – Tolosan est dictée par plusieurs éléments de constats :

- Une forte croissance démographique depuis plusieurs décennies avec un renouvellement important des populations et un vieillissement de la pyramide des âges.
- Une tendance à la construction d'habitat collectif, en raison du coût du foncier et une demande importante pour des appartements.
- Un enjeu de préservation des activités agricoles subsistantes sur le territoire communal.
- Une nécessité de maintenir l'attractivité économique de la commune.

Aussi, le PADD fixe les objectifs généraux suivants :

- Anticiper et accompagner la croissance démographique de la commune.
- Préserver et renforcer les espaces verts et remarquables.
- Maitriser et sécuriser les déplacements.
- Accueillir et développer la vie économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs, le PLU s'engage à tenir compte des orientations définis par les documents supra-communaux, notamment le SCoT et le PDU en vigueur de la grande agglomération toulousaine.

Politique d'organisation urbaine :

La commune de Castanet-Tolosan se positionne géographiquement sur le territoire de la ville intense tel que le SCoT de la grande agglomération toulousaine le définit. Dans ce cadre le PLU doit autoriser une utilisation des sols plus forte pour accueillir plus d'individus (habitant et emploi) notamment aux abords des axes desservis par le réseau de transport en commun structurant et performant.

Cela se traduit par (extrait du PLU) :

- *Maitriser l'évolution démographique et structurelle de la commune ;*
- *Maitriser l'étalement urbain au travers d'une densification du*

Accusé de réception en préfecture
09/04/2018
DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

- *Restructuration et embellissement du centre-ville – une ville plus lisible ;*
- *L'aménagement à venir du secteur dit de « La Maladie » sous forme d'un quartier durable – construire la ville de demain ;*
- *Accompagner l'évolution de la population par la réalisation d'équipements et de services nécessaires à ses besoins actuels et futurs ;*
- *Favoriser la mixité de l'habitat et des fonctions urbaines.*

La commune s'engage sur une production de 3 000 logements dans les 20 prochaines années, à ajouter aux 1 400 logements en cours de production, permettant un accueil potentiel de 5 700 habitants supplémentaires, à ajouter aux 2 600 habitants potentiels en lien avec les constructions en cours et autorisées à ce jour.

La production de ces logements se fera :

- Dans le cadre du projet urbain sur le secteur de « La Maladie », avec environ 1 800 logements, soit une densité d'environ 50 logements par hectare.
- Par densification urbaine du centre urbain et par renouvellement urbain le long des axes viaires, soit environ 1 200 logements ce qui représente aux alentours de 40% du futur parc de logements.

Trois OAP de secteur d'aménagement sont inscrites au PLU :

OAP quartier durable La Maladie :

Ce projet répond à la réalisation de la dernière poche d'urbanisation du territoire communal. Sa densification est inscrite au SCoT de la grande agglomération toulousaine avec 3 pixels matérialisés sur le territoire concerné, soit 36 ha de potentiel constructible, avec 140 habitants par hectare.

Le quartier est déjà desservi par le réseau de transport en commun Tisséo :

- Le Linéo 6 qui dessert plus particulièrement les quartiers des Fontanelles et de Rabaudy.
- La ligne 81 qui traverse la commune sur la RD 813.
- La ligne 109 qui relie Castanet-Tolosan à Malepère.
- Les lignes de Transport à la Demande 202 et 205 desservant respectivement Montbrun Lauragais Roumieu et le collège d'Ayguésives.

Le projet intègre une voirie spécialement dédiée au transport en commun connectée à un parking relais (entre 600 et 700 places). Le TCSP viendra de la RD 813, traversera le quartier durable et ira sur l'Avenue Sé Canto, alimentant ainsi le quartier de Rabaudy ne bénéficiant pas de transports en commun, et est pensé pour rejoindre le projet Labège Innométo avec la construction de la 3ème ligne du métro toulousain. La ligne du TCSP se situe à proximité des pôles d'équipements publics du projet de quartier durable et à proximité des commerces et services principalement situés le long du boulevard urbain.

OAP Création d'un lotissement économique - Lieu-dit « Bordeneuve » :

L'objectif est d'agrandir la zone de VIC par l'aménagement d'une zone d'activités industrielles en continuité de la zone de VIC, ayant pour vocation de répondre à l'orientation n°4 du PADD visant à créer une dynamique économique, créatrice d'emplois et garante du développement des sociétés en redynamisant la zone industrielle de la commune

OAP Déplacement d'une activité économique - Lieu-dit « Grande Borde » :

Le quartier est destiné à une urbanisation consacrée à des activités économiques notamment commerciales.

Le règlement d'occupation et d'utilisation des sols permet ainsi la densification et le renouvellement des territoires, et autorise l'ouverture à l'urbanisation sur le secteur de la Maladie pour permettre la réalisation du projet urbain.

Politiques de mobilités :

Face à la croissance des déplacements motorisés sur la commune, Le PLU prévoit en termes d'objectifs (extrait du PADD) :

- *Anticiper l'implantation de nouvelles infrastructures en particulier au travers du développement de nouvelles voies de contournement ;*
- *Renforcer la sécurité routière par la sécurisation des axes principaux de circulation ;*
- *Rationaliser l'utilisation de la voiture au travers du développement des transports en commun et de l'intermodalité ;*
- *Favoriser l'émergence de modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les déplacements quotidiens des habitants ;*
- *Préserver le cadre de vie des habitants et de leur environnement.*

Les actions répondant à ces objectifs portent sur :

- La création de nouvelles voiries transversales, contribuant à limiter le trafic de transit dans le centre-ville, et la sécurisation des voiries existantes.
- La poursuite de l'aménagement du site propre RD 813 jusqu'au P+R de la Maladie et la création d'un site propre bus dans le nouveau quartier La Maladie.
- Le renforcement de la navette communale desservant la plaine et les coteaux.
- Le renforcement des aires de stationnement et de covoiturage par la mise en place de nouveaux emplacements aux entrées des centres d'intérêts, dans les espaces contigus au centre historique et ceux proches des points multimodaux de transports.
- La mise en place du stationnement pour les vélos au sein du tissu urbain existant et des nouvelles opérations d'aménagement.
- La mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
- Une réflexion à mener pour prévoir des bornes de rechargement pour les véhicules électriques.
- L'affirmation du réseau cyclable et piéton comme élément structurant, en particulier vers les lieux de travail, les pôles éducatifs et de loisirs, ainsi que les stations de transports en commun.

Le règlement du PLU précise les normes de stationnement applicables aux véhicules particuliers, aux véhicules de livraisons et aux deux-roues.

Avis de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités précise que le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine a été approuvé le 7 février 2018 et qu'il convient dorénavant de prendre appui sur ce document pour mettre en œuvre le rapport de compatibilité entre le PLU et le PDU.

Tisséo Collectivités souligne que le projet de révision du PLU de Castanet DE Tolosan s'inscrit dans les grandes orientations générales du PDU opposable :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180409-20180328-2-1d- DE Tolosan s'inscrit dans les Date de télétransmission : 09/04/2018 Date de réception préfecture : 09/04/2018

Levier du report modal – transports en commun et intermodalité :

- Volonté de renforcer la desserte et la couverture territoriale TC de la commune.

Levier du report modal – modes actifs et partage de l'espace public :

- Politique de développement des réseaux piétons et cyclables.
- Mise en accessibilité des espaces publics, apaisement des quartiers.

Levier de la cohérence urbanisme mobilité :

- Intensification urbaine et renouvellement urbain dans la partie centrale de la commune.
- Ouverture à l'urbanisation de nouveaux quartiers entre des espaces déjà urbanisés.
- Implantation des nouveaux équipements publics dans les secteurs desservis par le réseau TC.
- Amélioration de l'accessibilité aux zones d'emplois.

Levier de l'organisation des réseaux et des stationnements :

- Gestion des conditions de stationnement sur l'espace public et aux abords des pôles d'échanges, intégrant le covoiturage.
- Hiérarchisation de l'usage du réseau routier et limitation du trafic de transit.
- Sécurisation des déplacements.

Toutefois, Tisséo Collectivités formule les deux observations suivantes :

- Au regard de l'ensemble des pièces constitutives du projet de révision du PLU, il est demandé de reconsidérer le chapitre 2.7 traitant des transports en commun du rapport de présentation - tome 2 pour :
 - Ajuster la description du réseau aux dernières évolutions mises en œuvre, plus particulièrement le Linéo 6.
 - Considérer le nouveau PDU approuvé (soit le Projet Mobilités 2020.2025.2030) et expliquer la justification des éléments de révision du PLU liés à la mobilité au regard des orientations du Projet Mobilités (sur la base par exemple des objectifs et des trois leviers).

- Hors considération d'un PLU qui gère les droits d'utilisation et d'occupation des sols, il est rappelé que Tisséo Collectivités définit son cadre d'intervention par la mise en œuvre de la stratégie mobilités et du plan d'actions du PDU approuvé, en l'occurrence le Projet Mobilités 2020.2025.2030 tel qu'approuvé le 7 février 2018.

Afin de s'inscrire dans les orientations du Projet Mobilités 2020.2025.2030 opposable, Tisséo Collectivités propose à la commune, sans remettre en cause son projet urbain qui s'accompagne par plusieurs engagements du PLU en faveur du développement du réseau de transport en commun urbain, cohérent avec l'accueil des populations au sein de la ville intense avec un effort évident de densification, d'acter de l'élaboration d'un pacte urbain Linéo 6 dont les études nécessaires à son élaboration permettront de préciser les prises de décision en matière de faisabilité, de programmation, de réalisation, de montage d'opération et de financement des projets de transports en commun tels que projetés par le PLU de Castanet-Tolosan.

*

* *

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Lafon ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de révision de PLU de Castanet – Tolosan, considérant l'inscription du PLU dans les orientations générales du Projet Mobilités 2020.2025.2030, sous réserve de la prise en compte des deux observations formulées.

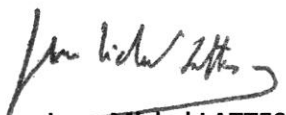
ARTICLE 2 : RAPPELLE le rôle de Tisséo Collectivités en matière de prise de décision sur la politique d'organisation et de développement des transports en commun.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Castanet - Tolosan pour notification.
- à Monsieur le Président du Sicoval pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES